

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,** M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,** Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

18 – 06 Juillet 2017

TRAVAUX DE VOIRIE RURALE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECONDUIRE LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE LAFFONT EN VUE DE L'EXECUTION DE LA 3EME ANNEE

Rapporteur : Monsieur GARRIGUES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU la délibération du 24 avril 2014 fixant le seuil de délégation de signature de Monsieur le Maire,

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation de signature portant sur la décision de reconduction du marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la troisième année, soit du 7/12/2017 au 6/12/2018.

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit sur la reconduction du marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la troisième année, au moins trois mois avant la fin de la durée de celui-ci,

CONSIDERANT que le montant maximum annuel est de 500 000 € H.T.,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**


APPROUVE la décision de reconduire le marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la troisième année, soit du 7/12/2017 au 6/12/2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la reconduction du marché de travaux de voirie rurale en vue de l'exécution de la troisième année avec l'entreprise LAFFONT.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT